

Membres présents

ARCHAMPS	A RIESEN, S BEN OTHMANE
BEAUMONT	M GENOUD,
BOSSEY	J-L PECORINI,
CHENEX	P-J CRASTES,
CHEVRIER	A CUZIN,
COLLONGES-SOUS- SALEVE	V THORET-MAIRESSE,
DINGY-EN-VUACHE	E ROSAY,
FEIGERES	M GRATS,
JONZIER-EPAGNY	M MERMIN,
NEYDENS	C VINCENT,
PRESILLY	L DUPAIN,
ST-JULIEN-EN- GENEVOIS	V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, J-C GUILLON,
SAVIGNY	B FOL,
VALLEIRY	A MAGNIN,
VERS	J LAVOREL
VIRY	L CHEVALIER, F DE VIRY,
VULBENS	F BENOIT,

Invités

N DUPERRET
C PELLEVAL, conseiller régional
L ANTOINE, Pôle Métropolitain

ORDRE DU JOUR

I. Désignation d'un secrétaire de séance.....	2
II. Information/débat	2
1. Intervention de Cyril PELLEVAL	2
2. Point d'avancement sur le transfert de la compétence mobilité au Pôle métropolitain	4
III. Compte-rendu des commissions.....	5
IV. Approbation du compte-rendu du Bureau communautaire des 26 octobre et 7 décembre 2020	5
V. Délibérations	5
1. Eau-Assainissement : convention de groupement de commandes portant sur la passation de marchés publics de travaux relatifs aux dévoiements de réseaux dans le cadre du projet de tramway entre la douane de Perly et la gare de Saint-Julien-en-Genevois - Appobation.....	5
2. Convention d'attribution d'une subvention au titre des mesures de compensation agricole dans le cadre du projet d'Ecoparc du Genevois	6
VI. Divers	7
1. Aire d'accueil des gens du voyage	7
2. Echangeur de Viry	7
3. ISDI	7

Monsieur le Président ouvre la séance.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Carole VINCENT est désignée secrétaire de séance.

II. Information/débat

1. Intervention de Cyril PELLELAT

C Pellevat présente un état des lieux des aides de la Région dont le territoire a pu bénéficier (diaporama joint au présent compte-rendu).

Répartition des enveloppes de subventions (CAR2 et bonus relance)

Enveloppes de subventions : 1,4 M€ (CAR) et 0,25 M€ (bonus relance)

- CAR

Règles de répartition par rapport au poids relatif du budget de la collectivité / enveloppe totale des financements (1,65 M€)

- CCG : 858 K€
- Communes : 542 K€

Pour les projets des communes : quels critères ? Typologie de projets ? Priorité pour les communes non encore bénéficiaires de subventions ?

- Bonus relance

Règles de répartition par rapport au poids relatif de la population de chaque commune

Signature d'un CAR 2 au printemps 2021

Programmation triennale 2021-2024

Projets à démarrer et clôturer sur cette

Enveloppe de subventions de 1,4 M€

Recensement des projets à affiner et priorisation à arrêter

*Recensement des projets

COMMUNE	PROJET	MONTANT	MONTANT SUBVENTION REGION	DEBUT TRAVAUX
CCG	crèches	à définir	858 K€	
ARCHAMPS	pas de dossier			
BEAUMONT	aménagement ancienne école	450 000		avr-21
BOSSEY	pas de dossier			
CHENEX	extension salle des fêtes	924 050		juil-21
CHEVRIER	rénovation 2 logements	211 666		fin 2021-début2022 éligibilité ?
COLLONGES	• Square pérouzet ou • Rénovation bibliothèque ou • Rénovation salle des fêtes ou	à définir		
DINGY	salle multi accueil	1 000 000		2022
FEIGERES	pas de dossier			
JONZIER	transformation maison en commerce de proximité	775 336	542 K€	juin-21
NEYDENS	réhabilitation et rénovation énergétique salle polyvalente	500 000		2ème semestre 2021
PRESILLY	pas de dossier			
SAINT-JULIEN	école Puy-Saint-Martin ou église de Thairy	5 041 667 525 000		
SAVIGNY	pas de dossier			
VALLEIRY	pas de dossier			
VERS	pas de dossier			
VIRY	aménagement terrain de football	1 000 000		été 2021
VULBENS	extension restaurant scolaire	360 000		avr-21

C Pellevat signale que l'enveloppe du CAR 2 sera similaire à celle du CAR 1 mais définitivement validée après les élections qui doivent se tenir en juin prochain.

MH Dubois souhaite savoir si les projets peuvent d'ores et déjà démarrer avant leur validation par la Région.

C Pellevat répond que la période électorale à venir ne permet pas de répondre de manière définitive. Si l'équipe est reconduite, elle fera preuve de flexibilité.

PJ Crastes demande quel est le calendrier retenu.

MH Dubois précise qu'il convient d'arrêter au niveau des élus les projets à retenir afin d'être ainsi en ordre de marche lorsque le CAR 2 sera adopté par la Région. Il sera nécessaire d'établir des critères en interne permettant de prioriser les projets.

Bonus relance

Enveloppe de subventions de 255 K€

Projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire (services à la population, espaces publics, rénovation des bâtiments publics, valorisation du patrimoine bâti ...).

Exclus : travaux de voirie, réseaux, acquisition de matériel, acquisitions foncières

- plancher des dépenses subventionnables : 3 000 €
- plafond des dépenses subventionnables : 200 000 €
- taux d'intervention : 50 % maximum

Dates clé :

31 mars 2021 : date limite de dépôt des dossiers

30 juin 2021 : date limite de démarrage des travaux

*Recensement des projets

COMMUNE	PROJET	MONTANT	SUBVENTION REGION	DEBUT TRAVAUX
ARCHAMPS	pas de dossier			
BEAUMONT	pas de dossier			
BOSSEY	pas de dossier			
CHENEX	rénovation espace sportif et jeux	50 000	6 523	juin-21
CHEVRIER	pas de dossier			
COLLONGES	Aménagement parc rozon	100 000	31 922	juin-21
DINGY	fermeture préau	30 000	5 479	juin 2021
FEIGERES	pas de dossier			
JONZIER	construction école maternelle en bâtiment modulaire	200 000 (plafonné)	6 375	mai-21
NEYDENS	pas de dossier			
PRESILLY	aménagement mairie	104 000	13 785	printemps 2021
SAINT-JULIEN	Aménagement cimetière Panneaux information		112 818	
SAVIGNY	pas de dossier			
VALLEIRY	rénovation intérieur église	80 837,50	37 073	2ème trimestre 2021
VERS	pas de dossier			
VIRY	aire déchets rénovation toiture chapelle d'Humilly	60 000 31 479	41 025	janv – février 2021
VULBENS	pas de dossier			

F Benoit note que ces dispositifs sont fléchés en direction des communes et intercommunalités mais certains projets sont de nature pluri-communale et portés par des syndicats ; peuvent-ils alors élarger à ces financements ?

C Pellevat répond positivement pour le CAR, ce qui n'est pas le cas au niveau du bonus relance. D'autres dispositifs peuvent également intervenir pour abonder certains projets. Il propose de se rapprocher des services de la Région pour plus de précisions.

J Bouchet signale que le TER reliant Bellegarde à Annemasse, et effectuant un arrêt en gares de St Julien et de Valleiry a vu son cadencement diminué du fait de travaux sur la ligne mais la fréquence est revenue à son niveau initial en 2020. Néanmoins, il souhaite savoir si une augmentation de la fréquence est envisagée par la Région car la Communauté souhaite que les collégiens puissent l'utiliser pour se rendre à St Julien, évitant ainsi d'affréter des cars. Un courrier du Pôle Métropolitain a été adressé dans ce sens à la Région.

C Pellevat indique qu'il est prévu que l'étude ayant pour objet une augmentation de la fréquence soit inscrite au prochain contrat de plan Etat Région.

PJ Crastes précise que le Sous-Préfet, tout comme le Département, sont favorables à la réalisation de cette étude. Elle permettra d'identifier les problématiques en vue d'augmenter l'offre.

PJ Crastes indique que le territoire connaît régulièrement des difficultés pour recruter des auxiliaires de puériculture. La Région a, à plusieurs reprises, lancé des appels à projet concernant ce type de formation.

J Barbier ajoute qu'effectivement la Région a lancé deux appels à projet, mais avec un fléchage axé sur les contrats d'apprentissage et non le financement de places en formation initiale.

PJ Crastes souligne que la formation est un véritable enjeu. La Communauté de Communes souhaite travailler sur la formation des métiers du médical, en créant des formations sur-mesure. Elles pourraient s'adosser à des lycées, et avoir lieu dans des locaux sur la Technopôle.

C Pellevat indique que si ces formations sont adossées à des lycées la Région peut intervenir, y compris sur l'investissement dans les matériels. Le Président de la Région est particulièrement sensible à cela.

F Benoit signale que le lycée de Saint-Julien commence à manquer de place. L'extension d'une aile pourrait être envisagée. Afin d'anticiper les besoins futurs il est nécessaire de se préoccuper d'ores et déjà de ce dossier et un courrier a été adressé dans ce sens au Président de la Région.

Arrivée de M De Smedt.

PJ Crastes constate que la Région apporte des soutiens directs aux entreprises, qui peuvent s'avérer important en termes de montants.

C Pellevat souligne qu'effectivement lorsque des aides directes sont allouées aux entreprises, il serait intéressant d'en informer le Maire et le Président de l'EPCI du territoire concerné.

2. Point d'avancement sur le transfert de la compétence mobilité au Pôle métropolitain

Diaporama de présentation joint au présent compte-rendu.

PJ Crastes rappelle que la Communauté de Communes n'a pas souhaité mettre en place le versement mobilité car les déplacements sur le territoire étaient essentiellement dirigés vers Genève et a choisi de les financer par les fonds genevois. Une récente étude montre que dorénavant 30% des déplacements sont internes, ce qui pourrait changer la vision quant au choix de financement. En tout état de cause, si le territoire souhaite développer ses transports, seuls trois types de financement sont possibles : les fonds genevois, la fiscalité ou la mise en place d'un versement mobilité.

J Bouchet souligne que l'exercice de la compétence mobilité à l'échelle du Pôle Métropolitain permettra d'avoir une visibilité accrue à l'échelle supra-territoriale, et de travailler sur des problématiques partagées. Se regrouper engendre cependant un certain nombre de contraintes.

M Mermin note que la Communauté de communes n'a une évolution que de 15% de ses dépenses de transport alors que d'autres territoires comme Thonon Agglomération approchent les 90%.

J Bouchet explique que le projet de tram va faire largement augmenter les dépenses. Les pourcentages communiqués ne sont pas forcément représentatifs car seules 3 années ont été prises en compte (2017 à 2020).

F Benoit signale que la ligne ferroviaire Bellegarde/Annemasse est un enjeu tout comme celle de Bellegarde/La Plaine, avec la gare de Collonges-Fort-l'Ecluse qui n'est pas utilisée. Un travail est à mener avec le Pays de Gex et le fait que la compétence mobilité soit exercée à l'échelle du Pôle Métropolitain facilitera les échanges.

A Magnin note que la Communauté de Communes est déjà éloignée du citoyen, et un passage de la mobilité au Pôle va encore davantage mettre de distance. Un travail de communication important est nécessaire pour créer un véritable élan avec la population.

J Bouchet approuve les propos de A Magnin. La mobilité donnera plus sens au Pôle et le concrétisera davantage aux yeux des habitants.

PJ Crastes souligne qu'il n'existe pas une agglomération en France d'un million d'habitants qui est organisée comme le territoire. Ce dernier est en retard, retard visible lorsque l'on compare le nombre de kilomètres de transport par habitant. Il s'explique par le morcellement du territoire et les petites intercommunalités qui le composent. L'organisation n'est pas l'unique condition pour avoir des transports performants, il sera également nécessaire de dégager des moyens financiers. Un mur financier est devant les élus et la structuration au niveau du Pôle permettra de l'affronter tout en améliorant la coordination entre territoires.

M De Smedt note qu'un travail important sera à mener pour trouver un équilibre financier à l'intérieur de l'autorité organisatrice des transports.

L Antoine précise que le principe de convergence sera mis en place car certaines intercommunalités sont très intégrées et d'autres moins. Le versement mobilité modulable est également à l'étude. La compétence mobilité exercée à l'échelle du Pôle permet de bonifier le versement mobilité, ce qui apporte des ressources financières supplémentaires modulables. Il pourra également être fléché et servir à financer des lignes internes alors que les lignes transfrontalières pourraient élargir à d'autres lignes budgétaires.

JL Pécorini souhaite savoir si l'investissement sera réalisé de manière uniforme sur le territoire ou axé sur certains secteurs.

PJ Crastes répond que c'est tout l'objet de la charte, qui engagera les élus à l'échelle du mandat.

III. Compte-rendu des commissions

Néant.

IV. Approbation du compte-rendu du Bureau communautaire des 26 octobre et 7 décembre 2020

Aucune observation n'étant formulée, les comptes rendus des 26 octobre et 07 décembre 2020 sont approuvés à l'unanimité.

V. Délibérations

1. Eau-Assainissement : convention de groupement de commandes portant sur la passation de marchés publics de travaux relatifs aux dévoiements de réseaux dans le cadre du projet de tramway entre la douane de Perly et la gare de Saint-Julien-en-Genevois - Approbation

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,

Les travaux de création d'une ligne de tramway entre la douane de Perly et le terminus à la Gare de Saint-Julien-en-Genevois, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CCG, nécessitent le dévoiement des réseaux situés dans l'emprise de la future plateforme et des ouvrages qui lui sont liés. Les concessionnaires ont décidé de conjuguer leurs efforts en vue de procéder à la passation de marchés de travaux communs. Afin de réaliser ces opérations dans un cadre juridique unique, les parties ont convenu du choix d'une procédure d'achat public qui leur soit commune, en vue d'optimiser les coûts et d'assurer une coordination efficace au projet.

Dans ce cadre, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Communauté de communes, la commune de Saint-Julien-en-Genevois, GRDF, ENEDIS, Orange et le SYANE en vue de lancer une consultation unique pour retenir un prestataire commun.

L'allotissement des travaux sera défini ultérieurement.

Il est précisé que la Communauté de communes assurera le rôle de coordonnateur de ce groupement. Le coordonnateur a pour mission d'organiser la consultation, signer et notifier les marchés ; chaque collectivité adhérente au groupement s'assure ensuite de la bonne exécution du ou des marchés correspondant à ses besoins.

La convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe annexée définit les modalités de fonctionnement du groupement. Elle prévoit également une Commission d'appel d'offres du groupement qui sera celle du coordonnateur. Elle a pour mission de désigner le ou les attributaires.

En outre, la mission du coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Seuls les coûts de la coordination technique réalisée par la Collectivité sont répartis suivant les modalités définies aux articles 2 et 3 de la convention.

*Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2113-6 et 7,
Vu les statuts de la Collectivité, et notamment les compétences eau et assainissement,*

DELIBERE

Article 1 : **approuve** la convention portant sur la passation de marchés publics de travaux relatifs aux dévoiements de réseaux dans le cadre du projet de tramway entre la douane de Perly et la Gare de Saint-Julien-en-Genevois, jointe à la présente délibération.

Article 2 : **rappelle** que les crédits seront inscrits au budget annexe eau DSP et budget annexe assainissement- exercice 2021 – chapitre 23.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces annexes.

Article 4 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

2. Convention d'attribution d'une subvention au titre des mesures de compensation agricole dans le cadre du projet d'Ecoparc du Genevois

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Benoit, 8ème Vice-Président,

Dans le cadre du projet de l'Ecoparc du Genevois, des mesures de compensations agricoles sont à mettre en œuvre d'ici fin 2023 pour un montant total de 262 590 €.

Leur suivi est assuré par la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir le projet d'installation d'une unité de méthanisation-injection sur la Commune de Viry porté par la SAS Green Gas Viry. Pour rappel, ce projet est estimé à 4 690 084 € et est soutenu par l'Ademe, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, la Région Auvergne Rhône Alpes et la Communauté de Communes.

Pour permettre la concrétisation de ce projet et après avis favorable de la CDPENAF, il est proposé également de le soutenir via une subvention d'investissement à hauteur de 50 000 €. A cet effet, une convention définissant, notamment, les modalités d'octroi de cette subvention et les engagements du bénéficiaire est établie.

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment son article L. 112-1-3,

*Vu l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers sur l'étude agricole et les mesures de compensation prévues à l'article L. 112-1-3 du code rural et de la pêche maritime dans le cadre du Projet d'Ecoparc du Genevois,
Vu l'avis favorable de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) du 18 octobre 2018,*

DELIBERE

Article 1 : **approuve** la convention portant sur l'attribution d'une subvention au titre des mesures de compensation agricole dans le cadre du projet d'Ecoparc du Genevois à intervenir avec la SAS Green Gas Viry, jointe à la présente délibération.

Article 2 : **rappelle** que les crédits seront inscrits au budget principal- exercice 2021 – chapitre 204.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces annexes.

Article 4 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

E Rosay souhaite savoir qui décide de l'attribution des mesures de compensation.

PJ Crastes répond qu'il s'agit de la collectivité en respectant des thématiques. Ces compensations doivent par ailleurs financer des projets qui apportent une nouvelle valeur ajoutée. Il est donc proposé aujourd'hui de financer le méthaniseur à hauteur de 50 000 € et de lancer des appels à projets, dans le cadre du dialogue environnemental, pour le reste.

A Magnin souhaite connaître le montant des aides apportées jusqu'à présent au projet de méthaniseur mené par Green Gas.

PJ Crastes précise que la CCG a accordé une avance remboursable de 250 000 € ainsi que la subvention présentée aujourd'hui de 50 000 €.

VI. Divers

1. Aire d'accueil des gens du voyage

PJ Crastes explique qu'une aire fixe pour les grands passages doit être définie à partir de 2021, sur le territoire de l'un des 5 EPCI composant le SIGETA. La Communauté de Communes a accueilli pour la dernière fois cette aire qui était jusqu'à présent tournante en 2016.

A ce jour, aucune position évidente ne s'impose. Les terrains proposés par la Chambre d'Agriculture ne font pas consensus.

Aussi, les élus demandent un temps supplémentaire de réflexion au Préfet et proposent de rester sur une aire tournante pour 2021. Ce serait donc au tour de la Communauté de l'accueillir cette année.

A Magnin ajoute que l'une des pistes suivie pour le long terme est de rester sur une aire tournante, mais sur un tènement identifié au niveau de chaque EPCI, ce qui permet de limiter les coûts d'aménagement.

2. Echangeur de Viry

PJ Crastes indique que le Département a fait savoir par courrier à la Communauté de Communes et à la commune de Viry que le projet d'échangeur avait reçu l'autorisation du Ministère et que les deux collectivités devaient se prononcer d'ici fin janvier. Il a rencontré Claude Barbier et Laurent Chevalier pour avoir une position commune sur le délai de réponse. Eu égard à la demande de prolongation faite, le Département a laissé 3 mois supplémentaires pour que la CCG et Viry se positionnent.

3. ISDI

Point reporté à la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 03 février 2021.

Vu par le Président